

# Policier Municipal

## ➤ OBJECTIFS DU POSTE

---

Au sein de la police municipale, il/elle met en application les arrêtés de police du maire et les objectifs de travail fixé par la municipalité.

Il/elle exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publique tout en développant une relation de proximité avec la population.

## ➤ ACTIVITES PRINCIPALES

---

### 1/ Veille à l'application des règles édictées par le Maire :

- Assure la surveillance du territoire communal
- Applique les pouvoirs de police du Maire
- Contrôle le respect et l'application des arrêtés du Maire
- Assure la prévention et la répression des infractions
- Accueille, informe et renseigne les administrés sur la voie publique ou au sein du service
- Rédige des rapports d'information à sa hiérarchie
- Fait des rondes régulières dans les quartiers, constate et relève les infractions

### 2/ Contrôle et relève les infractions

- Contrôle les automobilistes et s'assure de leur respect des règles édictées par le Maire (stationnement, vitesse, circulation des poids-lourds en centre-ville, etc.)
- Qualifie, constate et fait cesser par procès-verbal les infractions au code de la route
- Intervient en flagrant délit et conduit les contrevenants devant un OPJ
- Recueille et diffuse le signalement des personnes recherchées
- Constate par procès-verbal les véhicules en infraction au regard des règles de la salubrité publique

### 3/ Transmets des informations et rédige des écrits professionnels

- Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises
- Produit des rapports d'activité et de surveillance
- Rédige et transmet des procès-verbaux
- Procède à l'enregistrement des OTV et à l'établissement des bilans de patrouilles
- Procède à l'enregistrement du dossier et à l'établissement des permis de détention des chiens dits dangereux (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie)

### 4/ Activités diverses :

- Prévient la sécurité lors des cérémonies officielles et diverses manifestations (stationnement, accès, etc.)
- Sécurise les passages piétons à la sortie des écoles

## ➤ POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

---

- Rattachement hiérarchique au chef de la police municipale

## ➤ RELATIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS FREQUENTES

---

- Elus
- Ligne hiérarchique
- Les agents du service tranquillité publique et accès aux droits
- Contacts permanents avec les administrés.
- Relations régulières avec les services municipaux et plaine commune : services techniques, sociaux, scolaires UT-voirie-propreté, urbanisme.
- Force de sécurité de l'Etat, les pompiers (cellules de crise, manifestations, accidents)

➤ **SAVOIR-FAIRE REQUIS**

---

- Contacts permanents avec les administrés
- Disponibilité et sens du service public
- Surveillance et relevé des infractions
- Sens de l'écoute, du dialogue et de la réserve.
- Maîtrise des outils électroniques et informatiques.
- Capacité de travail en équipe.
- Capacité à travailler avec méthode et rigueur
- Tenue et comportement exemplaire

➤ **CONNAISSANCES ASSOCIEES**

---

| Maitrise de l'armement B8, B6 | Techniques médiation, dialogue et négociation | Connaissances des règles de sécurité et de l'environnement | Procédures et dispositifs de secours | Pouvoir de police du maire | Utilisation et circuit de traitement des procès- verbaux y compris électroniques |
|-------------------------------|---|--|--------------------------------------|----------------------------|--|
| 3                             | 3   | 3  | 3                                    | 3                          | 3  |

1 : Connaissances générales 2 : Connaissances détaillées 3 : Connaissances approfondies

➤ **EXPERIENCE CONSEILLEE POUR L'EXERCER**

---

- Expérience sur poste similaire souhaitée
- Formation de niveau BAC

➤ **CORRESPONDANCES STATUTAIRES EVENTUELLES, REMUNERATION ET GRATIFICATIONS**

---

- Cadre d'emplois des agents de police municipale.
- Traitement indiciaire + Indemnité de résidence + NBI (agent titulaire)
- Régime Indemnitare : Indemnité mensuelle spéciale de fonction (ISF), Indemnité d'administration et de technicité (IAT) selon l'indice + prime de Vie chère

➤ **CONDITIONS D'EXERCICE**

---

- Poste à temps complet : 35 heures 30 hebdomadaires du lundi au vendredi avec RTT
- Heures supplémentaires possibles selon nécessité de service
- Port de vêtements professionnels adaptés/tenue spécifique liée à la fonction
- Double agrément (Préfet & Procureur) + Assermentation par le TI du lieu d'exercice
- port d'arme B6, B8
- Permis B
- Prévention médicale requise :
  - ✓ Travail sur écran informatique.